

Règlement Trail Cambre d'Aze

Article 1 : Organisateurs

Les courses du Trail Cambre d'Aze, sont des courses nature organisée par l'association Outdoor Aventure (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, sur le site de la course www.outdoor-adventure.fr ou par téléphone. (06 80 60 41 23)

Article 2 : Date, horaires et circuits

La Verti'Cambre: départ à 10h00 aura lieu le **19 septembre 2026** à la station du Cambre d'Aze coté Saint Pierre dels Forçats. Un kilomètre vertical d'environ 4,3 km et 1000 D+ sur sentier (un ravitaillement, eau et une barre de céréale arrivée de course et un ravitaillement fin de course à la salle hors sac station du Cambre d'Aze coté Saint Pierre dels Forçats).

L'Éterlou Trail, (courses enfants) auront lieu le **19 septembre 2026** à la station du Cambre d'Aze coté Saint Pierre dels Forçats. **4 courses enfants sur 4 catégories** (éveil athlétique, U12, U14, U16), avec différents kilométrage et dénivelé. **Premier départ à 14h00** et les autres départ en suivant, après chaque fin des courses des autres catégories. Ravitaillement fin de course.

La Harde Trail: départ à 9h00 aura lieu le **20 septembre 2026** au village de Eyne. Un trail d'environ 27 km et 1700 D+ sur sentier majoritairement. Circuit technique, nombreux singles et passage de crête.(un ravitaillement au 6,70 km, au 13,30 km et au 17,30 km (sur les ravitaillements, il y aura de l'eau et du solide). Et un ravitaillement fin de course. Et bien sur le repas fin de course prévus avec l'inscription.

La Rupicapra Trail: départ à 10h00 aura lieu le **20 septembre 2026** au village de Eyne. Un trail d'environ 13 km et 600 D+ sur sentier majoritairement. Circuit découverte, avec quelques passage technique (un ravitaillement au 6,70 km et fin de course). Et bien sur le repas fin de course prévus avec l'inscription.

Le retrait des dossards se fera sur place des différents départ, jusqu'à 30 minutes avant les départs des courses.

Pour la Verti'cambre à la salle hors sac station du Cambre d'Aze coté Saint Pierre dels Forçats, Le vendredi de 17h à 19h et le samedi de 8h30 à 9h30.

Pour l'Éterlou Trail à la salle station du Cambre d'Aze coté Saint Pierre dels Forçats, le samedi à partir de 13h à 13h50.

Pour la Harde Trail et la Rupicapra Trail au jardin communal du village d'Eyne le samedi de 17h à 19h et le dimanche de 8h à 9h30.

Le départ de la Verti'Cambre sera donné au lieu dit **Els Fontanals**.

Les départs de L'Éterlou Trail seront donnés devant la salle hors sac station du Cambre d'Aze coté Saint Pierre dels Forçats.

Les départs de La Harde Trail et la Rupicapra Trail Devant le jardin communal du village de Eyne.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- La Verti'Cambre est ouverte à partir de la catégorie cadet.
- L'Éterlou Trail est ouvert à partir de l'éveil athlétique jusqu'au U16.
- La Harde' Trail est ouvert à partir de la catégorie espoir.
- Le Rupicapra Trail est ouvert à partir de la catégorie junior.

Tableau des catégories au 1 septembre 2026

Masters	VE	1992 et avant
Seniors	SE	1993 à 2004
U23 / Espoirs	ES	2005 à 2007
U20 / Juniors	JU	2008 et 2009
U18 / Cadets	CA	2010 et 2011
U16 / Minimes	MI	2012 et 2013
U14 / Benjamins	BE	2014 et 2015
U12 / Poussins	PO	2016 et 2017
Éveil Athlétique	EA	2017 et 2019

3-2 : PPS et licences sportives

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- PPS (pass prévention santé) .

3-3 : Droit d'inscription

- Avoir l'âge révolue pour participer aux courses, catégorie espoir 18 ans (article 3-1 : Catégories d'âge).
- Licences sportives ou PPS (article 3-2 : PPS et licences sportives).
- Paiement de l'inscription des courses La Verti'Cambre et/ou La Harde et/ou La Rupicapra
- L'Éterlou Trail gratuit

- L'inscription des participants approuve l'acceptation du règlement des courses et l'acceptation de la charte du Trail du Cambre d'Aze.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription sur le site de la course www.outdoor-adventure.fr, jusqu'au **Jeudi 17 septembre 2026** à minuit. Aucune inscription ne sera enregistrée sur place.

4-1 : Tarifs des courses

L'inscription n'est validée qu'après, paiement du droit d'inscription:

- Verti'Cambre : 15 euros + frais de traitement
- L'Éterlou Trail : gratuit
- La Harde Trail : 30 euros + frais de traitement
- La Rupicapra Trail : 20 euros + frais de traitement

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, du remplaçant. Avant le **Jeudi 17 septembre 2026** à minuit.

4-4 : Dossard

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

4-5 : Nombre limites d'inscription

- La Verti'Cambre est limitée à 150 coureurs.
- L'Éterlou 30 enfants/ catégorie
- La Harde Trail est limitée à 150 coureurs.
- La Rupicapra Trail est limitée à 150 coureurs.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de Groupama pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires. Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société Stsport. Il est impératif de remettre la bracelet de chronométrage à la ligne d'arrivée. Tout manquement de remise ou perte de bracelet engendrera une facturation au participant.

Article 8 : Classement et récompenses

- Pour la Verti'Cambre : les 3 premiers hommes et femme au scratch, seront récompensés. Ainsi que les premiers des catégories homme et femme : tout Master confondu, Senior, Espoir, Junior.
- Pour L'Éterlou Trail : les 3 premiers garçons et filles des catégories (éveil athlétique, U12, U14, U16)
- Pour La Harde Trail : les 3 premiers hommes et femme au scratch, seront récompensés. Ainsi que les premiers des catégories homme et femme : tout Master confondu, Senior, Espoir, Junior.

- Pour la Rupicapra : les 3 premiers hommes et femme au scratch, seront récompensés. Ainsi que les premiers des catégories homme et femme : tout Master confondu, Senior, Espoir, Junior, Cadet.
- Les classements seront diffusés sur site de la course www.outdoor-adventure.fr

Article 9 : Matériels Obligatoire

- Pour La Verti'Cambre : vêtement et chaussures adaptés pour la pratique du Trail running et les conditions météo le jour de l'épreuve, gobelet personnel réutilisable et/ou ma flasque et/ou mon camelbak..
- Pour L'Éterlou Trail : vêtement et chaussures adaptés pour la pratique du Trail running et les conditions météo le jour de l'épreuve. Gobelet personnel réutilisable et/ou ma flasque et/ou mon camelbak..
- Pour La Harde Trail: vêtement et chaussures adaptés pour la pratique du Trail running et les conditions météo le jour de l'épreuve, gobelet personnel réutilisable et/ou ma flasque et/ou mon camelbak, réserve d'eau de (0,5 litre), couverture de survie, sifflet et téléphone portable.
- Pour la Rupicapra Trail : vêtement et chaussures adaptés pour la pratique du Trail running et les conditions météo le jour de l'épreuve, gobelet personnel réutilisable et/ou ma flasque et/ou mon camelbak., réserve d'eau de (0,5 litre), couverture de survie, sifflet et téléphone portable.
- Les bâtons sont autorisés sur toutes les courses.

Article 10 : Barrières Horaires

Des barrières horaires seront mises en place

- Pour La Verti'Cambre, pas de barrière horaire sur cette distance.
- Pour L'Éterlou Trail, pas de barrière horaire sur les distances.
- Pour La Harde Trail, à 12h00 au 17,3 km du ravitaillement.
- Pour la Rupicapra Trail, pas de barrière horaire sur cette distance.

Article 11 : Charte du Trail Cambre d'Aze

- *Je co-voiture pour limiter les trajets et optimiser les places de parking.*
- *Je m'engage à respecter la faune et la flore en ayant conscience que ce sont des espaces naturels et protégés.*
- *Limiter au maximum toute reconnaissance du parcours qui vous livrera d'autant plus de belles surprises le jour de la course.*
- *Je reste sur les sentiers des deux courses et suit le balisage implanté. Je ne coupe pas les lacets. Vous limiterez ainsi les risques de piétinement de la flore et de dérangement de la faune ainsi que l'érosion du terrain.*
- *Respecter le silence des lieux.*
- *Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).*
- *Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.*
- *J'amène mon gobelet réutilisable et/ou ma flasque et/ou mon camelbak. Il n'y aura pas de gobelets plastiques sur les ravitaillements (même sur le final) afin de limiter les déchets.*
- *Je trie mes déchets en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation. Je ramasse éventuellement les déchets en bords de parcours.*
- *Je respecte les bénévoles, je les salue et les remercie déjà d'avance pour leur boulot. Ils sont là pour notre confort, sécurité et encouragement. Merci à eux.*
- *Informez vos proches qui assisteraient à la course de la sensibilité des milieux et de l'importance du respect des milieux et des espèces.*
- *Conserver cette éthique environnementale après la course pour toutes vos sorties ultérieures.*
- *De vos efforts pour le respect de l'environnement dans lequel vous allez évoluer tout au long de cette aventure dépendra de la pérennité de cette épreuve dans nos belles montagnes des Pyrénées, nous comptons sur vous.*

Article 12 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa

participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 13 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure (intempérie, risque d'incendie, ect). Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre. En cas d'annulation l'organisation procédera au report des épreuves à l'année suivante et proposera de garder son dossard sans remboursement.

Article 16 : Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou signaleur ou organisateur. Le coureur devra remettre son dossard à l'arrivée de la course.

Les abandons sont possibles uniquement :

Au poste tenus par les bénévoles durant la course.

Sauf en cas de blessures graves, le coureur doit donc rejoindre un point d'abandon, avec l'aide des serres files, si nécessaire, qui ferment la course.

Article 17 : Environnement

Une course en milieu naturel doit respecter ce milieu naturel.

Balisages, ravitaillements, passage des coureurs ne doivent laisser aucune trace sur les sentiers.

Tous les coureurs s'engagent à respecter l'environnement, tout acte de non respect de l'environnement, d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de ravitaillement prévues entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 18 : Accompagnateurs

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur les parcours. Les chiens ne sont pas autorisés à accompagner les coureur

Article 19 : Disqualification

Sera disqualifié tout coureur qui n'aura pas respecté le présent règlement.